



SERVICE DE MANUCURE ET DE PÉDICURE

CE QU'IL FAUT VÉRIFIER ET DEMANDER :

- Vous avez le droit de demander au travailleur des services personnels (TSP) de vous expliquer comment il nettoie et désinfecte son équipement avant qu'il ne commence à vous servir.
- L'établissement doit être doté d'un évier, de savon liquide et de serviettes de papier afin que le TSP puisse se laver les mains et les sécher.
- Le TSP doit se laver les mains avant de vous touchez.
- Assurez-vous que l'établissement n'utilise pas sur vous des instruments déjà employés sur une autre personne avant qu'ils aient été nettoyés et désinfectés. Tous les instruments qui entrent en contact avec vous doivent être propres.
- Des fournitures et équipements neufs, comme les limes-émeri, les limes à ongles, les repoussoirs à cuticules en bois, les séparateurs d'orteils en mousse, les pierres ponce, les blocs à polir et les serviettes, doivent être utilisés pour chaque client.
- Assurez-vous que le pédiluve a été nettoyé et désinfecté, et que l'eau est renouvelée pour chaque client.

GUÉRISON SANS RISQUES :

- Si la peau qui entoure vos ongles devient douloureuse, rouge ou enflammée après votre séance de manucure ou de pédicure, consultez un médecin.

Visitez ottawa.ca/inspectionesp pour consulter les plus récents résultats d'inspection ou pour déposer une plainte.